

**Objet:**

1. **Projet de règlement grand-ducal déterminant pour le Centre pour le développement des compétences langagières, auditives et communicatives sa dénomination particulière, ses missions ainsi que son contingent de besoin en personnel.**
2. **Projet de règlement grand-ducal déterminant pour le Centre pour le développement des compétences relatives à la vue ses missions ainsi que son contingent de besoin en personnel.**
3. **Projet de règlement grand-ducal déterminant pour le Centre pour le développement socio-émotionnel ses missions ainsi que son contingent de besoin en personnel.**
4. **Projet de règlement grand-ducal déterminant pour le Centre pour le développement des apprentissages sa dénomination particulière, ses missions ainsi que son contingent de besoin en personnel.**
5. **Projet de règlement grand-ducal déterminant pour le Centre pour le développement moteur et corporel sa dénomination particulière, ses missions ainsi que son contingent de besoin en personnel.**
6. **Projet de règlement grand-ducal déterminant pour le Centre pour le développement intellectuel ses missions ainsi que son contingent de besoin en personnel.**
7. **Projet de règlement grand-ducal déterminant pour le Centre pour le développement des enfants et des jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme sa dénomination particulière, ses missions ainsi que son contingent de besoin en personnel.**
8. **Projet de règlement grand-ducal déterminant pour le Centre du suivi des enfants et jeunes intellectuellement précoces sa dénomination particulière, ses missions ainsi que son contingent de besoin en personnel.**
9. **Projet de règlement grand-ducal déterminant pour l'agence de transition à la vie active sa dénomination particulière ainsi que son contingent de besoin en personnel. (5161JLI)**

*Saisine : Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse  
(31 juillet 2018)*

**AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE**

Les projets de règlements grand-ducaux sous avis ont pour objet de déterminer pour huit centres de compétences, créés par loi du 20 juillet 2018 portant création de Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire, leurs missions et besoins en personnel ainsi que leur dénomination particulière.

Par ailleurs, le neuvième projet de règlement grand-ducal sous avis détermine pour l'agence de transition à la vie active sa dénomination particulière ainsi que son contingent de besoin en personnel.

La Chambre de Commerce n'a pas de remarques spécifiques à formuler quant aux projets de règlements grand-ducaux sous avis.

\* \* \*

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce peut approuver les projets de règlements grand-ducaux sous avis.

JLI/NMA